

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/49 à 2026/80

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 17 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du onze juin deux mille vingt-six, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Alain GRILLET – Mme Thérèse LEBRUN – M. Gérald MOREL –
Mme Karine BOULONNE – M. André BUTSTRAEN – Mme Delphine BLAS - M. Michel VANHEE –
Mme Stéphanie MORELLI – M. Bouchta DOUICHI, Adjoint au Maire.

Mme Marie-Gaëtane BROCHOT – M. Philippe CLAUW - M. Florent DIXNEUF –
M. Damien FEVRIER – M. Elie KALOGERAKIS – Mme Claudie LEFEBVRE - Mme Monique
LEROY – M. Avisen MAHADOO - Mme Naïma METDAOUI-BECHROURI – M. Jonathan OTLET
– Mme Capucine PIERRARD - Mme Martine PONCHANT – M. Serge THERY –
Mme Thérèse VANHEE-BENOIT – M. Saïd BECHROURI – M. Patrick KOLEBACKI – M. Lucas
WACRENIER – Mme Christine VANDENBULCKE - M. Grégory FRANÇOIS -
Mme Béatrice SYSSAU, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Cécile MESANS, Adjointe au Maire

Mme Céline BERNARD - Mme Isabelle CAMBIER – M. Lucas LEROY –
Mme Karima HARIZI, Conseillers Communaux

Madame Cécile MESANS a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET

Madame Céline BERNARD a donné pouvoir à Madame Thérèse LEBRUN

Madame Isabelle CAMBIER a donné pouvoir à Monsieur Florent DIXNEUF

Monsieur Lucas LEROY a donné pouvoir à Monsieur André BUTSTRAEN

Madame Karima HARIZI a donné pouvoir à Monsieur Lucas WACRENIER

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 17 juin 2026

DELIBERATION

2026/ 61 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA SECTION LOMMOISE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'ANNEE 2026.

La section lommoise du Centre Communal d'Action Sociale est en charge de la mise en œuvre de la politique sociale de la Ville auprès de ses administrés les plus fragilisés.

Elle est notamment le principal porteur des actions du plan pour la justice sociale et les solidarités 2024-2032 adopté par délibération n° 2024/110 du Conseil Communal de Lomme du 10 octobre 2024 et n°24/422 du Conseil Municipal de Lille du 11 octobre 2024, avec pour objectif de lutter contre l'exclusion sociale sous toutes ses formes et de promouvoir les solidarités.

Le budget de ce CCAS s'articule autour des politiques suivantes :

- L'Action sociale, pour l'accompagnement des familles ayant besoin d'une aide tout au long de leur parcours via plusieurs dispositifs existants comme des aides financières d'urgence, l'accès à l'épicerie solidaire Chez Serge, des conseils en matière de budget, le suivi des différentes aides sociales existantes, le suivi RSA et PLIE, les solutions d'hébergement d'urgence, avec notamment, depuis 2024 la mise à disposition temporaire d'un logement d'urgence géré par le CCAS.
- La Jeunesse, via les aides du pacte Jeunesse et les activités proposées aux jeunes pour lutter contre le décrochage scolaire et la délinquance ; ainsi que les actions en faveur de la Santé et du Handicap, pour sensibiliser à l'importance des enjeux en matière de santé, et favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- L'accompagnement des seniors, autour de la Maison des Seniors, pour un accompagnement au plus proche de nos aînés : la gestion du plan Canicule, le maintien d'un lien constant pour maintenir l'information et le suivi des situations individuelles, la gestion de la carte Lille&Moi, la livraison de repas à domicile, des séries d'ateliers et d'animations programmées tout au long de l'année pour favoriser les liens sociaux, le dispositif téléalarme.
S'y ajoutent les deux établissements médico-sociaux financés par l'Agence régionale de Santé : le Service de soins infirmiers à Domicile et l'accueil de Jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies neurodégénératives.
- Depuis le 1^{er} janvier 2024, les Maisons des Solidarités dans les quartiers Marais et Mitterrie labélisées Espace de Vie sociale, avec des actions d'entraide avec et pour les habitants, des ateliers sur divers thématiques (santé, transitions, citoyenneté...) et des projets pour développer les liens sociaux et intergénérationnels.

Depuis 2024, le financement de cet Espace de Vie Sociale a fait l'objet d'une augmentation de la subvention versée par la Ville au CCAS, à hauteur de 235k€ (dont 220k€ pour la masse salariale), et en complément du financement de cette structure par la Caisse d'Allocations Familiales.

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2026, il a été proposé de reconduire un niveau de subvention de la Ville à la Section lommoise du CCAS, d'un niveau identique à celui voté en 2025, d'un montant de 1 633 100 €.

Cette subvention est versée au CCAS de Lille qui est en charge de la reverser à sa section lommoise.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 1 633 100 € à la section du Centre d'Action Sociale de la Commune Associée de Lomme pour son exercice 2026 ;
- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants au chapitre 65, fonction 420, article 657363 - opération n°1052 – Code service NGA.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme



Publié : 06 JUL. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.